

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
POUR LA MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DES TROIS LUCS
SITUE 39, AVENUE ALFRED BLACHERE 13012 MARSEILLE**

Fiche de renseignements à compléter et à retourner
à la Direction des Sports de la Ville de Marseille
Service Appui Fonctionnel
9, rue Paul Brutus - 13233 MARSEILLE cedex 20

TITRE :

ADRESSE SIEGE SOCIAL :

STATUT JURIDIQUE :

IDENTIFIANT SIRET :

CODE A.P.E. :

RESPONSABLE :

QUALITÉ :

RÉFÉRENCES DANS LA GESTION D'UN ÉQUIPEMENT SIMILAIRE :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PART FIXE DE REDEVANCE ET PROPOSITION DU POURCENTAGE DE LA PART VARIABLE :

- UNE PART FIXE DE : **7 355 €**

Conformément à la grille tarifaire en vigueur approuvée par délibération n°23/0384/VDV du 07/07/2023, susceptible d'être actualisée suivant la variation des tarifs approuvée par le Conseil Municipal.

- UNE PART VARIABLE PROPOSÉE PAR LE CANDIDAT DE :% assise sur l'ensemble du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé sur le site.

NOM ET SIGNATURE DU CANDIDAT

.....